



COMPRENDRE les délais de sécurité liés aux pesticides

Le **délai de sécurité (DS)** est la période durant laquelle les travailleurs agricoles et les autres personnes ne doivent pas effectuer de travail manuel dans les zones traitées après l'application d'un pesticide. Ce délai permet aux résidus et aux vapeurs de se dissiper jusqu'à atteindre des concentrations sans danger pour les travailleurs. Un DS peut varier de 12 heures à plusieurs jours. L'étiquette d'un pesticide peut indiquer un certain nombre de DS selon la culture ou l'activité des travailleurs. Le respect des directives en matière de DS est **exigé par la loi** et fait partie des mesures de sécurité liées aux pesticides.

Les tâches manuelles sont celles qui exigent du travailleur un contact substantiel avec les surfaces traitées, comme les plantes, certaines parties des plantes ou le sol. Ces activités peuvent inclure la récolte, l'écimage, l'éclaircissage, le sarclage, le dépistage, la plantation, etc. **Les employeurs agricoles** sont tenus de veiller à ce que les travailleurs agricoles et les autres personnes présentes sur les lieux soient informés de tout DS en vigueur et de voir à ce que tous demeurent en dehors des zones traitées jusqu'à la fin de ce délai.

Planifier l'application de pesticides et les tâches des travailleurs de manière à éviter que ceux-ci accèdent aux zones traitées avant la fin du délai.



Pratiques en matière d'accès en vertu des DS

Tableau 1

DÉLAI APRÈS L'APPLICATION DU PESTICIDE	DE 4 À 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION	DE 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION À L'EXPIRATION DU DS
Personnes autorisées à accéder aux zones traitées	Opérateur accrédité seulement	Travailleurs agricoles et autres (inspecteurs, agronomes, etc.)
Port de l'équipement de protection individuelle (EPI) obligatoire	Oui	Non, à moins d'indications contraires sur l'étiquette
Durée d'accès autorisée dans les zones traitées	Pas plus d'une heure au cours d'un DS de 24 heures	Aucune limite de temps
Travail manuel autorisé	Aucun	Aucun jusqu'à la fin de DS

De 4 à 12 heures suivant l'application du pesticide :

Un opérateur accrédité peut accéder à une zone traitée durant le DS pour réaliser des tâches de courte durée, à condition que les exigences suivantes soient respectées :

- Aucun accès n'est autorisé avant un délai de 4 heures suivant l'application et aucun travail manuel ne doit être réalisé.
- L'opérateur accrédité doit porter un EPI conformément aux instructions figurant sur l'étiquette du pesticide concernant les préposés au mélange et au chargement, en plus de porter un respirateur approuvé par le NIOSH. L'employeur agricole doit s'assurer que l'équipement de protection est porté et utilisé correctement.
- Le temps passé dans la zone traitée ne doit pas dépasser 1 heure par période de 24 heures.

12 heures suivant l'application du pesticide :

- Les travailleurs et les autres personnes ne doivent pas pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.
- En cas de DS de plus de 12 heures, une personne peut accéder à la zone traitée à condition de ne pas entrer en contact avec les surfaces où peuvent se trouver des résidus.
- Aucun travail manuel ne peut être réalisé jusqu'à la fin du DS.
- L'EPI n'est pas exigée à moins d'indications contraires sur l'étiquette.



Exemples de situations où quelqu'un doit entrer dans un site traité avant la fin du délai de sécurité

Tableau 2

OPÉRATEURS ACCRÉDITÉS	TRAVAILLEURS ET AUTRES PERSONNES
<ul style="list-style-type: none">• Évaluation de la couverture de pulvérisation• Exploitation, déplacement ou réparation d'équipement qui ne sert pas à l'application, comme l'équipement d'irrigation (à l'exception de l'équipement d'irrigation manuelle), de surveillance météorologique et de protection contre le gel	<ul style="list-style-type: none">• Un travailleur peut se déplacer dans un véhicule (p. ex. tracteur à cabine ouverte ou fermée, camion) ou à pied dans les chemins, les allées, les sentiers ou autres voies situés dans la zone traitée. Il faut s'assurer que les plantes ou les autres surfaces traitées ne peuvent pas effleurer le travailleur et que des résidus de pesticide ne peuvent pas se déposer sur lui.• Après l'application d'un pesticide introduit ou injecté dans le sol, un travailleur peut effectuer des tâches qui ne nécessitent pas de toucher ou de perturber le sous-sol.

Foire aux questions sur le DS

Que dois-je faire si les instructions figurant sur l'étiquette d'un pesticide ne mentionnent pas de DS?

Si les instructions figurant sur l'étiquette d'un pesticide ne mentionnent pas de DS, un DS minimum de 12 heures doit être respecté avant d'autoriser toute personne à accéder à une zone traitée pour y réaliser des tâches manuelles (p. ex. récolte).

Pourquoi le DS minimum est-il de 12 heures?

Le DS protège les travailleurs et les autres personnes contre les risques pouvant découler de l'exposition immédiate et à long terme aux résidus, aux vapeurs et aux particules de pesticides. Un DS minimum de 12 heures permet aux résidus de sécher et aux vapeurs de se dissiper, limitant ainsi certains effets potentiels, comme l'irritation et les réactions allergiques.

Des DS s'appliquent-ils à tous les pesticides?

À moins d'une indication sur l'étiquette, les DS ne s'appliquent pas aux biopesticides comme les agents microbiens, les phéromones et les autres substances sémiocchimiques et pesticides non classiques.

S'il se met à pleuvoir après l'application d'un pesticide, puis-je raccourcir le DS? Et que se passe-t-il si j'utilise des doses d'application inférieures à celles indiquées sur l'étiquette du produit ou si j'effectue un traitement par bandes?

Les situations qui vous permettraient de raccourcir le DS seront indiquées sur l'étiquette du produit. Si le DS précisé ne s'applique pas à toutes les activités manuelles, l'étiquette indiquera un délai différent pour chaque tâche. Le non-respect des délais indiqués sur les étiquettes des pesticides pourrait constituer un risque pour la santé et est, par conséquent, interdit par la loi.

Que puis-je faire si je dois retourner dans un champ traité avant la fin d'un DS?

Il convient de planifier les applications de pesticides afin de ne pas entrer trop vite dans un site traité. Les tableaux 1 et 2 fournissent des exemples de cas d'accès autorisés avant l'expiration du DS.

Que puis-je faire lorsque le DS est de 12 heures et le délai d'attente avant la récolte (DAAR) est de 0 jours?

L'accès demeure interdit pendant les 12 heures suivant l'application.

Que puis-je faire lorsque le DAAR est différent du DS applicable à la récolte?

Les DS s'appliquent aux tâches manuelles. Par conséquent, pour la récolte à la main, il faut respecter le délai le plus long. La récolte mécanique peut se faire selon le DAAR pourvu qu'aucun travailleur n'entre en contact avec des surfaces traitées.

Si j'applique en même temps plusieurs pesticides assortis de délais de sécurité différents, quel délai de sécurité choisir?

Pour éviter d'être exposé à des concentrations nocives de résidus de pesticide quand vous travaillez dans un champ traité, vous devez toujours respecter le plus long figurant sur l'étiquette parmi tous les pesticides utilisés.

En quoi le DS est-il différent du DAAR?

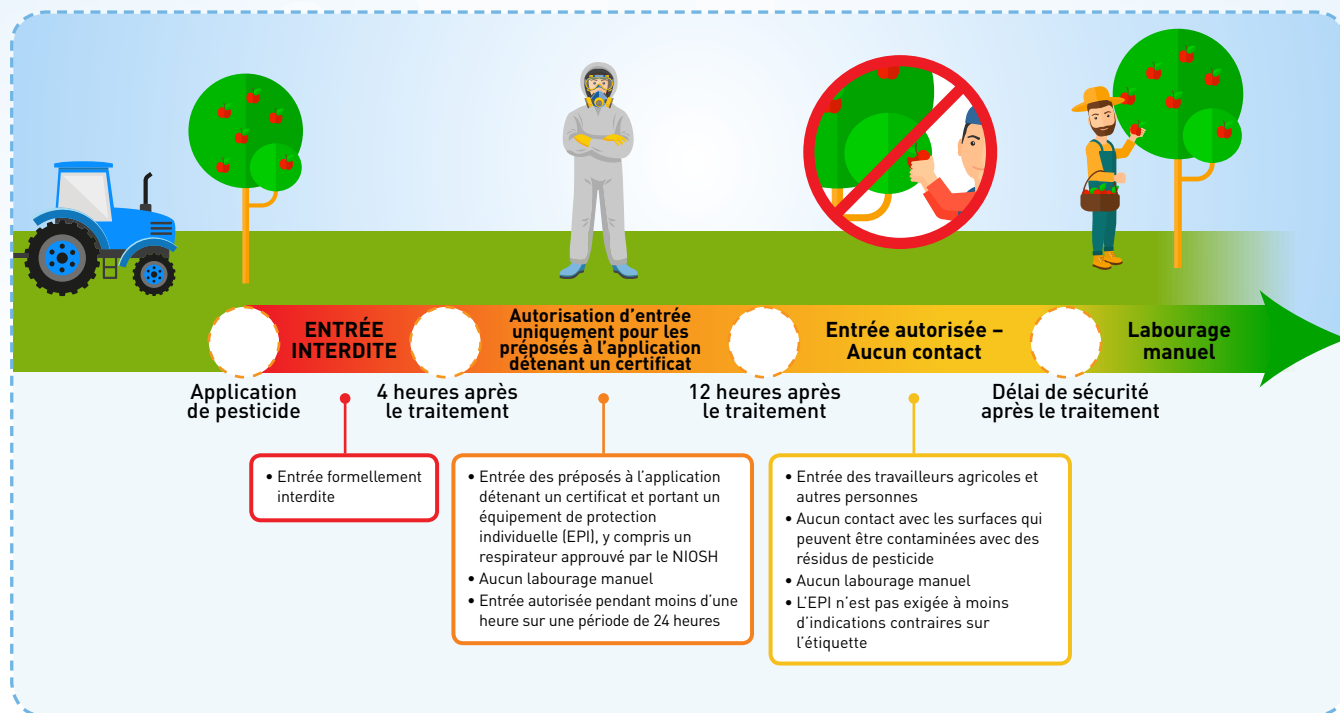
La principale différence entre le DS (délai de sécurité) et le DAAR (délai d'attente avant la récolte), c'est que :

Le DS représente le délai entre **l'application** du pesticide et le moment où les travailleurs peuvent accéder sans danger aux zones traitées pour effectuer des **tâches manuelles** sur les cultures.

Le DAAR représente le délai minimal entre **l'application** d'un pesticide et le moment où la **récolte** peut être effectuée.

Assurez-vous de lire et de suivre les instructions figurant sur l'étiquette du pesticide afin de respecter en tout temps le DAAR et le DS.

Pratiques d'accès dans une zone traitée



D'autres questions?

Appelez-nous! Services de renseignements sur la lutte antiparasitaire

1-800-267-6315 ou pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca